



Compte rendu de séance du conseil d'administration

Année scolaire 2021-2022

Séance du 12 octobre 2021

Etaient présents :

MEMBRES DE DROIT : Nicolas SAMBUSSY, Principal et Président du conseil d'administration, Florence GASTAUD, Principale adjointe, Cécile VIGNAU, Gestionnaire, Evelyne PONS, CPE, Caroline NICOU, Directrice de SEGPA.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Noëlle DUPRE, Fabienne VITTONATO, Sophie GOSSELIN, Aurélie BONNIFET, Véronique SEGONS.

PARENTS D'ELEVES (suppléants) : Julie LUZZATO.

REPRESENTANTS DES ELEVES : Arthur CHABROL.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) : Géraldine DUCOS, Isabelle LARROUY, Caroline MOLENAT, Olivier DOMENGINE.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : Karine DIAZ.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES : Emilie GOUJON, Monica DOMINGUEZ.

INVITE : Fanny CHABOUD (Secrétaire de direction).

Sont excusés :

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : Marc CABANE, Annie HILD, Nejia BOUCHANNAFA, Françoise MARTEEL.

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE (suppléants) : André ARRIBES, Monique SEMAVOINE, Clarisse JOHNSON-LE LOHER, Hamid BARARA.

PERSONNALITE QUALIFIEE : Alain DUBOURG

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Julie THOMAS, Marie-Agnès DAVILA

PARENTS D'ELEVES (suppléants) : Violaine CORNU, Colette MAGNOU-NOUGUE, Thierry GALLERAND, Sophie JOVOVIC-PEYRIDIEU, Laurence SAYOUS-DUPONT, Michel RIETSCH.

REPRESENTANTS DES ELEVES : Ewen RIOU, Margaux NERON

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) : Mathias GIBERT, Véronique DELACROIX, Ewa LATUSZYNSKA.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : Aurélie MAKDESSI, Thierry MAUGER, Matthieu BERTRAND-DESRUNAIS, Fanny CAROFF-FERRY, Sylvain BOCHER.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES :
Saloua AMOR-CALVO

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES (suppléants) : Hélène LUCBERNET, André OMPRARET, Olivier GUERRE.

Total des membres du conseil : 30 Quorum : 16 Membres votant : 19

Monsieur SAMBUSSY ouvre la séance à 18h09. Il remercie les membres présents pour ce dernier CA avec l'équipe actuelle et remet la liste d'émargement.

Secrétaire de séance : **Madame DUPRE**

Monsieur le Président procède à la présentation de l'ordre du jour proposé.

Adoption de l'ordre du jour

- 1) Adoption du PV de la séance du 5 juillet 2021
- 2) Logements de fonction : répartition, convention d'occupation
- 3) Conventions de stage, location de la salle R1
- 4) Conventions avec les établissements médico-sociaux
- 5) Délégation de signature
- 6) Bilan de l'association sportive, année 2020 / 2021
- 7) Questions diverses

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'adoption de l'ordre du jour ainsi défini.

Membres présents au moment du vote

19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total

19

L'ordre du jour est adopté.

1) Adoption du compte-rendu de la séance du 05 juillet 2021

Remarque d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : serait-il possible de ne pas barrer les noms des absents sur la liste des membres dans le procès-verbal et de noter uniquement les membres présents ?

Réponse du Président du conseil : oui, les modifications seront faites à partir de ce conseil.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour adopter le compte-rendu de la séance du 05 juillet 2021.

Membres présents au moment du vote

19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total

19

Le compte-rendu de séance est adopté.

2) Logements de fonction : répartition, convention d'occupation

Monsieur le Président du conseil présente la répartition des logements pour l'année 2021/2022.

Mme Vignau indique que trois logements sont destinés aux personnels d'Etat et trois aux personnels de la collectivité. Un logement n'est pas utilisé donc il est proposé en Convention d'Occupation Précaire (COP) du 1er septembre au 30 juillet de l'année suivante à Mme MOLENAT.

Question d'un représentant des parents d'élèves FCPE : comment les agents savent si un logement est disponible ?

Réponse Vignau : les agents savent qu'ils peuvent nous trouver si besoin.

Remarque des représentants des parents d'élèves FCPE : nous remarquons qu'il n'y a pas de représentants de la collectivité municipale ou départementale ce soir. C'est dommage, nous aimerions les voir plus souvent.

Remarque de Mme Vignau : leur absence est importante notamment en période de travaux car nous pourrions les remercier ou leur faire remonter des besoins.

Monsieur le Président du conseil précise que les élus ont changé pour le Département. Il remercie les anciens représentants, Mme HILD et M. CABANE pour leur présence aux précédents CA.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : le chemin qui mène de l'arrêt de bus au collège a-t-il été refait ?

Réponse de Mme Vignau : non pas encore et ce n'est pas prévu dans la zone actuelle de travaux.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : le trottoir devant l'entrée du parking des personnels est très élevé et il est difficile pour les deux roues de le surmonter. Pourrait-on demander une petite rampe ?

Réponse de Mme Vignau : c'est sûrement un parti pris pour la sécurité du passage piéton.

Remarque d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : beaucoup de parents se garent juste à l'angle de la rue qui mène au parking et bloquent le passage.

Remarque d'un représentant des parents d'élèves FCPE : des parents se plaignent aussi de cette incivilité redondante ; cela a été évoqué à l'AG.

- Proposition de renouvellement de convention d'occupation précaire de Mme MOLENAT

Mme MOLENAT sort de la salle.

Mme Vignau informe que les loyers de Mme MOLENAT alimentent les recettes de l'établissement. Le loyer est fixé par le Service des Domaines (voir annexe convention). Ces rentrées d'argent constituent une capacité budgétaire supplémentaire pour le collège et pour l'entretien des logements. Il y a un changement notable : la date de fin est désormais fixée au 31 juillet au lieu du 31 août.

Monsieur le Président du conseil propose le renouvellement de la convention d'occupation précaire de Mme MOLENAT :

Membres présents au moment du vote

18

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
18			

Total

18

La COP du logement PMR occupé par Mme MOLENAT est reconduite.

Madame Molénat revient dans la salle.

3) Conventions de stage en entreprise 2021/2022

- Conventions stage 3° générale

Monsieur le Président du conseil précise que les stages ont lieu durant 5 jours, entre 30 heures et 35 heures par semaine, 7 heures par jour maximum. La période de stage aura lieu du 7 au 11 février. Le rapport est à rendre au retour des vacances de février pour une soutenance au mois de mars. La convention n'a pas été modifiée. Des offres collectives seront proposées aux élèves comme les années précédentes.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'approbation de la convention stage 3° générale.

Membres présents au moment du vote

19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total

19

La convention est adoptée.

- Conventions stage 3° SEGPA

Monsieur le Président du conseil précise que cette convention est différente de celle de 3° générale car il s'agit d'un stage de découverte et pas seulement d'observation. Il y a 4 stages de prévu en 3°. Le temps de stage est augmenté car la durée pose souvent problème en 4°. Le premier stage dure une semaine, les trois suivants durent 15 jours dont le dernier se déroulera au mois de juin.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'approbation de la convention stage 3° SEGPA.

Membres présents au moment du vote

19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total

19

La convention est adoptée.

- Conventions stage 4° SEGPA

Monsieur le Président du conseil précise que le premier stage est en cours d'élaboration et aura lieu au collège.

Mme Nicoud précise qu'il s'agit d'un stage interné d'une semaine, proposé par une association consistant en la création d'une mini-entreprise ainsi qu'une découverte d'entreprises du secteur. Il aura lieu au mois de novembre. La deuxième semaine de stage aura lieu en mars : ce sera un stage d'observation en entreprise.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'approbation de la convention stage 4° SEGPA.

Membres présents au moment du vote

19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total

19

La convention est adoptée.

- Convention de location de la salle R1

Monsieur le Président du conseil propose de continuer à louer la salle R1 à l'association Sals n'groove pour des cours de danse qui ont lieu le mercredi de 19h à 22h, hors vacances scolaires. Le loyer annuel est de 396 euros (loyer fixé par le Département, tarif horaire conventionnel). Il vient abonder les recettes du collège. Cette convention existe depuis 3 ans. Le loyer compense les coûts liés à la viabilisation de la salle R1.

Questions d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : le coût s'élève à 4 euros de l'heure, cela semble très peu par rapport au prix du chauffage, surtout qu'il fait froid dans les ALGECO. Les privés peuvent-ils en bénéficier ? Le Département a-t-il prévu d'augmenter les tarifs ? Les participants doivent-ils nettoyer la salle ? Combien de personnes sont présentes durant les cours de danse ? Qui effectue la fermeture des locaux ?

Réponse de Mme Vignau : le tarif horaire est fixé par le Département. Concernant le ménage, du matériel est mis à disposition pour nettoyer la salle après utilisation. Environ 40 personnes participent aux cours. Des clés sont prêtées et le professeur ferme la salle. Le chauffage de la salle R1 est indépendant du reste du bâtiment.

Monsieur le Président du conseil précise que les ALGECO sont chauffés le matin de 8h à 10h et que la chaufferie est en phase de test car nous avons un nouveau prestataire en charge de la maintenance des installations.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'approbation de l'établissement d'une convention pour la location de la salle R1 à l'association Sals n'groove.

Membres présents au moment du vote

19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total

19

La convention de location est adoptée.

4) Conventions avec les établissements médico-sociaux

Monsieur le Président du conseil sollicite l'autorisation de signer diverses conventions avec l'ensemble des établissements médico-sociaux (SESSAD, IME, ITEP...) pour l'année scolaire 2021/2022.

Mme Gastaud précise que ces conventions permettent d'établir les moments de prise en charge des élèves durant le temps scolaire ou en dehors du temps scolaire. Quand ces prises en charge ont lieu au collège, les soins se font en salle 220. Six élèves en bénéficient pour le moment.

Monsieur le Président du conseil propose de passer au vote pour l'autorisation de signer diverses conventions avec les établissements médicaux-sociaux partenaires de l'établissement.

Membres présents au moment du vote

19

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
19			

Total

19

L'autorisation de signature est accordée.

5) Délégation de signature

Monsieur le Président du conseil donne délégation de signature à Mme Nicoud pour la signature des conventions de stages de SEGPA et des ordres de mission des professeurs qui visitent les élèves en stage.

Information du CA :

Monsieur le Président du conseil remercie le Département pour les subventions accordées : 8 600€ dans le cadre du PAEC 21/22 et 940€ dans le cadre de l'action « découverte des métiers et des formations ».

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : le plafond des subventions est-il lié aux nombres d'élèves ou aux projets ?

Réponse du Président du conseil : il est fixé par rapport au nombre d'élèves. Il faut vérifier que les projets sont bien conformes au cahier des charges. En complément, il y a une enquête interne sur le financement des projets qui se termine aux vacances de la Toussaint dans le cadre de la préparation du budget 2022.

6) Bilan de l'association sportive 2020/2021

Monsieur le Président du conseil indique que l'association sportive est très dynamique et il remercie tous les professeurs d'EPS pour leur implication.

Mme Molénat présente le bilan de l'association sportive pour l'année 2020/2021 (joint en annexe). Elle précise qu'aucune compétition n'a pu se tenir à cause du contexte sanitaire, mais qu'il y a eu beaucoup de sorties. La cotisation s'élève à 20 euros/an (25 euros avec une gourde affiliée UNSS). Les temps forts de l'année 2021/2022 sont : la journée du sport scolaire le 22 septembre, la journée des Jeunes Officiels, les raids nature et activités enchaînées, le raid hivernal du Somport (avec trois journées de ski débutant, randonnées en ski ou raquettes), le raid coopératif du Gave, les Jeux des collèges à Biron, la journée « sport et handicap » avec les élèves d'ULIS du collège, les sorties APPN, le raid Bruno Trouilhet avec nuitée.

Il y a de plus en plus d'inscriptions, qui représentent environ 25% des effectifs du collège. L'UNSS essaie de toucher un maximum d'élèves, notamment avec le skate cette année.

Remarque d'un représentant des parents d'élèves FCPE : certains parents dont les enfants sont inscrits en CHAM rencontrent une difficulté cette année pour inscrire leur enfant à l'UNSS car 1h30 de cours supplémentaire de pratique collective instrumentale par semaine s'est ajoutée.

Réponse d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : il est vrai que ce cours a été annoncé de manière un peu tardive mais était déjà prévu depuis quelques années. C'était facultatif avant. Malgré tout, les cours de musique pour un élève inscrit en CHAM sont prioritaires sur le reste des activités. Au collège, la pratique collective de chorale et instrumentale a lieu sur la pause méridienne.

M. DOMENGINE a également négocié avec le conservatoire une dispense de pratique vocale collective pour les élèves de CHAM qui la suivent au collège.

Information du CA :

Monsieur le Président du conseil indique que cette année, le collège est support d'une action expérimentale académique qui va concerner les classes de 5° dans un premier temps. Des tests auront lieu mercredi 13 octobre et mardi 19 octobre. Cette action vise à promouvoir l'exercice et la santé par le sport scolaire.

Précision d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : cela prend la forme d'un audit qui fera l'état des lieux sur la pratique de l'EPS et le rapport à la santé (tests physiques et questionnaires sur leur motivation pour le sport). Des profils d'élèves seront mis en lumière afin de proposer des activités adaptées pour développer l'envie de bouger dans la sphère privée, en dehors des cours d'EPS.

Les représentants des parents d'élèves FCPE et BPE félicitent les professeurs d'EPS pour leur implication.

Question d'un représentant du personnel ATSS : où se passent les activités où les élèves doivent se rendre seuls sur place, c'est-à-dire le skate et l'escalade ?

Réponse d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : le skate se pratique au nouveau Skate Park de Pau et l'escalade a lieu à la Halle des sports.

7) Questions diverses

Question des représentants des parents d'élèves FCPE : comment se passe la formation des élèves délégués ?

Réponse de Mme PONS : un livret servira de support pour la formation des délégués après les vacances de la Toussaint. Les élections se terminent la semaine prochaine. Les délégués élèves seront présents au conseil de classe.

Question des représentants des parents d'élèves FCPE : les élèves auront-ils une information sur leur rôle au conseil de classe avant le début de cette formation qui débute en novembre ?

Réponse de Mme Gastaud : oui, les conseils de classe sont préparés en amont en vie de classe.

Question des représentants des parents d'élèves FCPE : les élèves peuvent-ils rester après les cours pour les conseils de 18h et 19h ?

Réponse du Président du conseil : oui.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : que devient la

commission permanente ? Devient-elle décisionnelle ?

Réponse du Président du conseil : je souhaite conserver le même fonctionnement que l'an dernier pour le moment. Nous avons reçu une nouvelle circulaire aujourd'hui. Une évolution est possible en fonction des besoins mais il faut que les CA soient vigilants quant aux transferts de responsabilités.

Intervention de Mme Gastaud : il y a une volonté de simplifier les choses et de faire de la commission permanente une instance décisionnaire complémentaire.

Intervention de Mme Vignau : il a déjà été envisagé que le CA délègue une partie de ses compétences à la commission permanente pour être plus efficace car la commission permanente est plus restreinte.

Précision du Président du conseil : une démarche d'auto-évaluation du collège aura lieu prochainement, des enquêtes seront conduites auprès des parents d'élèves, des élèves et de tous les personnels du collège. Le travail préparatoire à cette auto-évaluation sera rapidement lancé en conseil pédagogique. Le conseil pédagogique et la commission permanente seront sollicités pour co-piloter cette démarche.

Monsieur le Président du conseil informe le CA qu'un hommage sera rendu à Samuel Paty. Il se tiendra vendredi 15 octobre en M2 au collège. Il prendra la forme d'un temps pédagogique autour du métier d'enseignement et/ou sur le concept de liberté, puis d'une minute de silence collective dans la cour avant la récréation. Les familles et les élèves en seront informés par Pronote.

Question d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation : les parents ont-ils déjà été informés de l'hommage ?

Réponse des représentants des parents d'élèves : non, les médias en ont peu parlé.

Le prochain conseil d'administration d'installation se déroulera le 15 novembre 2021 avec la nouvelle équipe élue. Un deuxième pour le budget aura lieu fin novembre.

Monsieur SAMBUSSY remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence, leur travail et leur engagement tout au long de l'année 2020/2021.

La séance est levée à 19h26.

Compte-rendu validé par le Conseil d'administration en séance du __/__/2021.

Le Président du conseil

Le secrétaire de séance

Nicolas SAMBUSSY



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vignau', written over a horizontal line.